

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 10 JUIN 2013

Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (arrive à 12 h 12)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	
<u>INVITÉS :</u>		
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (points 3 et 4)	
ROY, Dominique Coordonnateur à la gestion financière	X (points 3 et 4)	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 03.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (18 février 2013) réunion
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014
- 4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014
- 5.- Approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie
- 6.- Contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 7.- Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol – phase 3 au campus de Saint-Jérôme
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (18 février 2013) réunion

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (18 février 2013) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 6 (p. CX-7) : Le sixième paragraphe est modifié par le remplacement des mots « partie du stationnement du pavillon Lucien-Brault » par les mots « section de la rue Scott près du pavillon Lucien-Brault ».

Point 6 (p. CX-7) : Un membre s'étant abstenu de voter lors de l'adoption de la résolution relative à ce point, le 7^e paragraphe est ainsi modifié : « Après délibérations, **le vote étant demandé**, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité (**pour : 4 – contre : 0 - abstention : 1**) d'adopter la résolution 364-CX-1594 concernant les modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice ».

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième réunion, les suites régulières ont été données, et plus

particulièrement en ce qui concerne :

Point 5 (p. CX-6) : Le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose et commente un document intitulé *Analyse des coûts et bénéfices - Services des résidences de l'UQO 2011-2012* et souligne notamment que des bénéfices de 225 477 \$ ont été réalisés. Ces gains démontrent que l'augmentation des tarifs proposée lors de la dernière réunion constitue une opération profitable dans le contexte où l'UQO cherche à augmenter ses revenus.

Point 6 (p. CX-7) : Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que la suggestion émise de convertir en zone 2 une partie de la zone 1 du stationnement au pavillon Lucien-Brault constitue une possibilité fortement envisageable.

3.- **Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014**

La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, et le coordonnateur à la gestion financière, monsieur Dominique Roy, sont présents pour le traitement des points 3 et 4.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources effectue la présentation de la situation budgétaire 2013-2014.

I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 10 décembre 2012, le conseil adoptait les orientations budgétaires suivantes (366-CA-5514) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2013-2014 :

- Viser à atteindre l'équilibre budgétaire;
- Poursuivre la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, entre autres, par la consolidation de la programmation de l'Université, notamment par le démarrage de nouveaux programmes;
- Accélérer le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Appuyer le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création d'un Pavillon des arts;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Planifier l'ajout d'espaces pour répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche à Saint-Jérôme;
- Soutenir de façon spécifique le recrutement et la rétention des étudiants au campus de Gatineau;
- Revoir en profondeur les grands postes budgétaires de l'établissement, tant au niveau des revenus que des dépenses, dans le contexte des coupures gouvernementales.

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2013-2014 a débuté par l'adoption des orientations budgétaires au conseil d'administration le 10 décembre 2012. Le 19 décembre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources a adressé un courriel aux cadres les informant du contexte budgétaire difficile en raison des compressions annoncées par le ministre Pierre Duchesne pour les années 2012-2013 et 2013-2014 et les invitant à faire preuve de grande parcimonie au chapitre des dépenses d'ici la fin de l'année financière. Le 20 décembre, les cadres ont reçu les documents nécessaires pour entreprendre la préparation de leurs budgets 2013-2014. Les

cadres ont ensuite été convoqués à une rencontre d'information relative au budget révisé 2012-2013 et à l'élaboration du budget 2013-2014. Ils ont été invités à préparer leurs demandes budgétaires en tenant compte de la réduction de la subvention et à les soumettre au plus tard le 1^{er} février 2013. Les cadres supérieurs se sont chargés d'examiner les demandes budgétaires 2013-2014 pour chacun des secteurs sous leur responsabilité, y compris pour les départements et les modules.

Les 20 et 21 février, les membres du comité du budget, soit le comité de régie accompagné de la directrice du Service des finances, ont passé en revue les budgets de tous les services, modules et départements de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), tant pour les revenus que pour les dépenses, afin de prendre les décisions menant à l'établissement du budget de fonctionnement.

Lors de l'adoption du budget révisé 2012-2013, le conseil d'administration a mis sur pied un comité spécial chargé de voir au rétablissement de la situation financière de l'UQO. Dans le cadre de ce mandat, le comité s'est réuni le 6 février 2013 afin de faire le point sur les mesures entreprises par la direction de l'Université pour faire face aux compressions budgétaires du gouvernement et pour identifier les stratégies visant à rétablir la situation financière. Le comité a été saisi des détails des rencontres tenues par la direction avec le ministre Pierre Duchesne et la sous-ministre Christyne Tremblay au sujet de la situation financière de l'UQO, des mesures budgétaires proposées pour 2012-2013, des diverses communications adressées à la communauté en rapport avec les mesures budgétaires, des paramètres budgétaires envisagés pour 2013 et des diverses rencontres initiées par la direction auprès des syndicats et associations. Une deuxième rencontre a eu lieu le 15 mars 2013 pour échanger brièvement sur le bilan du Sommet sur l'enseignement supérieur et pour prendre connaissance des mesures d'assouplissement proposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) permettant d'atténuer l'effort demandé aux universités. Les membres du comité ont ensuite échangé plus longuement sur le budget 2013-2014 et sur les stratégies à retenir pour absorber les compressions.

III TABLEAU SOMMAIRE

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2013-2014 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2012-2013	Budget proposé 2013-2014	Écart
	(\$=000)	(\$=000)	(\$=000)
Produits	69 340,4 \$	72 474,8 \$	3 134,4 \$
Charges	72 563,5	74 135,9	1 572,4
Excédent des charges par rapport aux produits	3 223,1 \$	1 661,1 \$	1 562,0 \$

IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente une brève description des faits saillants du budget proposé.

1. Règles budgétaires

Exceptionnellement en 2012-2013, le ministère a annoncé en cours d'année d'importants changements au financement en vigueur pour l'année courante. Ces changements sont tellement importants qu'ils ont retardé la publication des règles budgétaires de l'année 2012-2013, qui ne sont toujours pas disponibles à ce jour. Il va de soi que cette situation a grandement compliqué la préparation du budget de l'année 2013-2014. Il était pratiquement impossible d'utiliser les règles de l'année antérieure pour tenter de prévoir le financement de l'année à venir.

Par ailleurs, les informations quant au financement de l'année 2013-2014 sont dévoilées au compte-gouttes et sont en perpétuel changement, ce qui oblige la direction à revoir constamment sa stratégie budgétaire.

Initialement, pour l'année 2013-2014, le ministère annonçait une compression d'un montant au moins équivalant à celui de l'année 2012-2013 et possiblement supérieur à celui-ci. Pour bénéficier de leur subvention conditionnelle, les établissements devaient démontrer, dès l'année 2012-2013, un effort raisonnable de récupération d'environ 50 % du montant de la compression.

Puis, le siège social de l'Université du Québec (UQ) a obtenu des informations selon lesquelles le ministère financerait l'annulation de la hausse des droits de scolarité sur la base d'une hausse annuelle de 254 \$ en 2012-2013 et de 508 \$ en 2013-2014. Les modalités de détermination de cette allocation pour l'année 2013-2014 ne sont pas encore disponibles.

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, une indexation des droits de scolarité de 3 % a été annoncée. Selon les informations reçues du ministère, celle-ci entrerait en vigueur à compter du trimestre d'automne 2013 et le ministère en récupérerait 25 %, à même la subvention, pour son programme d'aide financière. À ce jour, il n'a pas été possible de connaître l'impact sur le financement universitaire du revenu supplémentaire procuré par l'indexation des droits de scolarité. Aux fins de la préparation du budget, il a été considéré que le financement additionnel, reçu à même la subvention et les droits de scolarité, se limiterait à 508 \$ par étudiant en équivalence au temps plein (EEETP).

Le siège social de l'UQ a aussi obtenu des informations voulant que le financement des chantiers 1 et 2, pour des programmes visant à favoriser le recrutement et la rétention de professeurs en génie et en administration, qui devait prendre fin en 2012-2013, serait maintenu pour l'année 2013-2014. Pour l'UQO, cela représente une somme de 288 400 \$ et elle est incluse au budget proposé.

Le 26 février, le ministère proposait des mesures pour atténuer l'effort budgétaire demandé aux universités. Selon ces mesures, le gouvernement assouplirait la règle concernant l'octroi de la subvention conditionnelle à l'égard des universités qui auront « démontré des efforts réels et satisfaisants en vue de respecter la contribution financière demandée ». Dans ce cas, les universités devront fournir une documentation plus légère en rapport avec le plan de redressement normalement exigé pour répondre à cette situation.

Par ailleurs, selon les nouvelles mesures proposées, les établissements doivent avoir résorbé, au 30 avril 2014, au moins 50 % des déficits résultant de la compression 2012-2013 et des pertes associées aux événements du printemps 2012. Les établissements pourraient étaler le remboursement de la portion non résorbée de la compression et des pertes associées aux événements du printemps 2012 jusqu'en 2018-2019, en réalisant des surplus budgétaires totalisant la somme non résorbée. Pour la compression de l'année 2013-2014, le ministère permettrait aux établissements qui le souhaitent, la possibilité d'étaler le solde jusqu'en 2020-2021 inclusivement en leur offrant de devancer l'utilisation des subventions de l'année subséquente. Pour ce faire, le ministère a recouru au principe de la bascule de la subvention. Celui-ci repose sur le fait que la fin de l'année financière du gouvernement du Québec est le 31 mars, alors que celle des universités est le 30 avril. Ainsi, le gouvernement propose de puiser à même son budget 2014-2015, une portion de la subvention des universités qui le désirent et de leur attribuer en avril 2014, la portion requise pour équilibrer leur budget, jusqu'à concurrence du montant de la compression 2013-2014. Cette opération se répéterait

dégressivement, jusqu'en 2020-2021. Le tableau, fourni par le MESRST pour expliquer cette mesure, est présenté aux membres. Les modalités d'application de ces mesures et les règles budgétaires afférentes ne sont toutefois pas encore connues des universités.

2. Incidence des mesures pour atténuer l'effort budgétaire sur le budget de l'UQO

L'effort demandé à l'UQO s'établit comme suit :

- Compression budgétaire 2012-2013	1 935 200 \$
- Portion non financée de la perte liée aux événements du printemps 2012	<u>1 958 138</u>
Total de l'effort 2012-2013	3 893 338 \$
- Compression budgétaire 2013-2014	<u>1 935 200</u>
Total de l'effort demandé à l'UQO	<u>5 828 538 \$</u>

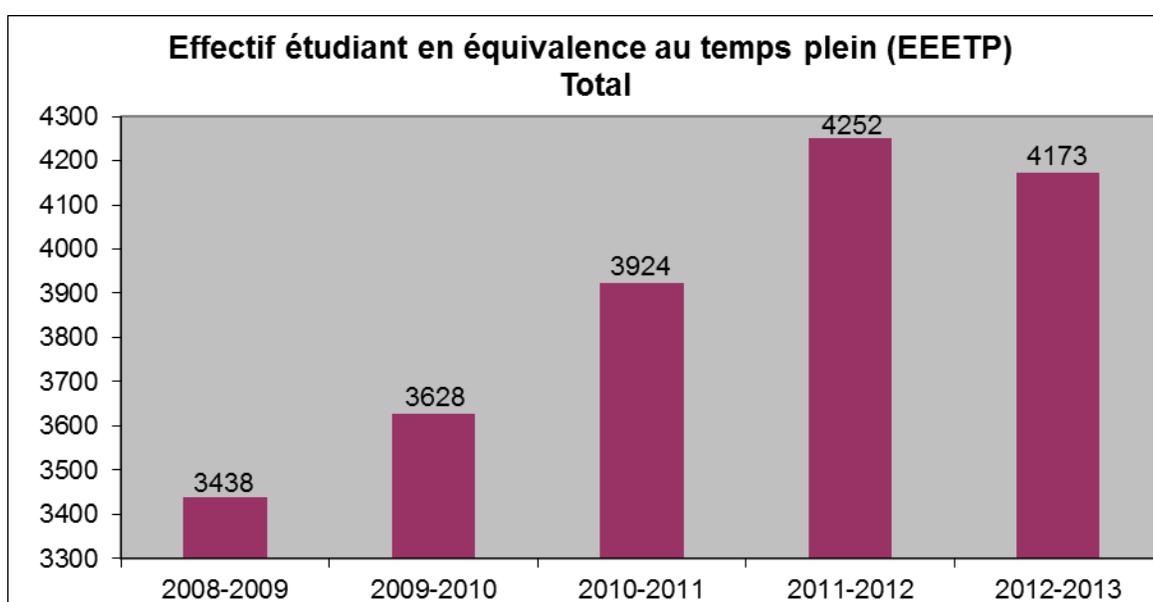
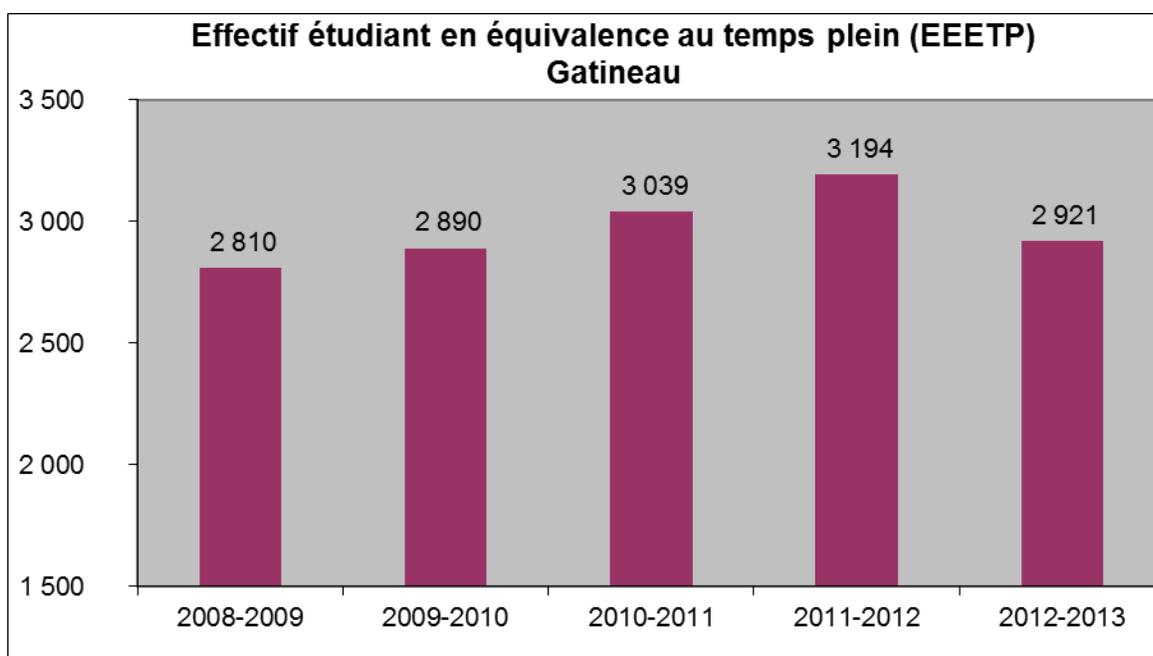
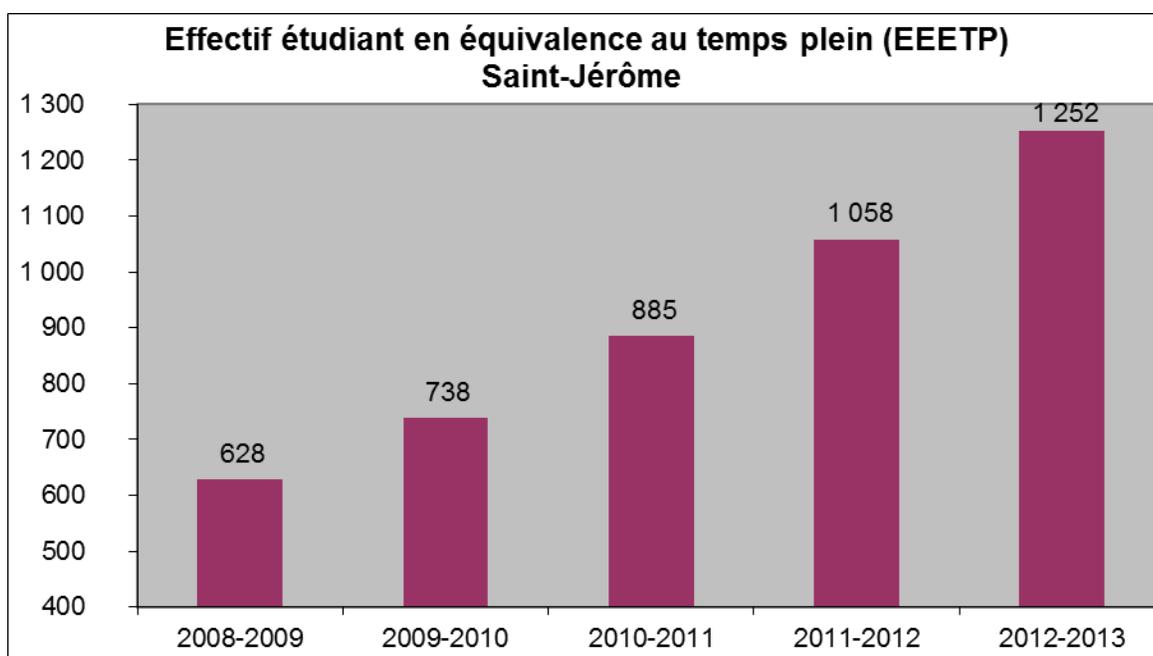
Ainsi, pour bénéficier des mesures d'assouplissement, l'UQO devrait résorber, d'ici le 30 avril 2014, la moitié de l'effort 2012-2013, soit 1 946 669 \$. En ce qui concerne l'effort 2013-2014, l'institution pourrait utiliser la bascule proposée par le ministère.

À la suite de l'adoption du budget révisé qui prévoyait un déficit de l'ordre de 3,2 millions, des mesures de l'ordre de 1,4 millions ont été prises pour réduire le déficit anticipé. De nouveaux éléments connus par la suite permettent de croire que le déficit anticipé pour 2012-2013 sera d'environ 1 134 000 \$. À cela s'ajoute le déficit proposé en 2013-2014 de 1 661 100 \$. Ainsi, sous réserve d'éléments imprévus, l'UQO aurait résorbé au 30 avril 2013, un peu plus de 50 % de l'effort total demandé.

3. Clientèle

La clientèle prévue pour 2013-2014 est de 4 447 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 6,6 % de la clientèle comparativement à la clientèle prévue pour 2012-2013 (4 173 EEETP). Si on la compare à la clientèle prévue au budget révisé 2012-2013 (4,133 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 7,6 %. La prévision de clientèle a été rendue plus difficile, puisque la clientèle 2012-2013 est atypique et non représentative d'une année normale considérant qu'une bonne partie des activités de l'été 2012 n'ont pu être offertes. Par ailleurs, la notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, le cas échéant. Les tableaux suivants montrent l'évolution de la clientèle.

Évolution de la clientèle



4. Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

Subvention non récurrente – Coûts encourus en lien avec les événements du printemps 2012	(264 400 \$)
Hausse de clientèle	1 838 300
Compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité	491 600
Récupération de l'indexation des droits de scolarité	(66 100)
Provision pour récupération d'une partie de la compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité	(198 300)
Indexation pour les coûts de système	486 300
Provision pour ajustement des étalons en lien avec la PSG selon les indices économiques	(120 000)
Autres	<u>102 300</u>
Variation nette	<u>2 269 700 \$</u>

Le budget révisé 2012-2013 comportait une enveloppe non récurrente allouée pour le financement des coûts encourus en lien avec les événements du printemps. À cet égard, la subvention de l'année 2013-2014 est donc inférieure de 264 400 \$ à celle du budget révisé.

Par ailleurs, la hausse de clientèle génère une prévision de revenu additionnel de 1 838 300 \$. De plus, la subvention du budget 2013-2014 comprend une compression budgétaire de 1 935 200 \$, tout comme celle du budget révisé.

Le budget 2013-2014 comporte toutefois une prévision de revenu de 1 191 600 \$ à titre de compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité, ce qui procure un revenu supplémentaire de 491 600 \$ comparativement à ce qui avait été prévu au budget révisé. La compensation est basée sur une hausse annuelle de 254 \$, alors qu'au budget révisé elle avait été estimée en utilisant une hausse de 325 \$.

De plus, une indexation des droits de scolarité de 3 % a été annoncée à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur. Une portion de 66 100 \$ équivalant à 25 % de ces revenus a été réduite de la subvention à titre de récupération pour l'aide financière aux études. Le ministère ne s'est pas encore prononcé sur l'impact que le revenu additionnel net de 198 300 \$, procuré par l'indexation des droits de scolarité, aurait sur le financement universitaire. En l'absence de réponse du ministère, le revenu prévu à titre de compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité a été réduit de 198 300 \$.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2013-2014, est de l'ordre de 486 300 \$ et elle est inférieure au montant versé en salaire à certaines catégories d'employés en vertu de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* ». Contrairement à l'année dernière, il n'y a pas eu d'indications laissant présager qu'un ajustement selon les indices économiques prévus à la PSG devrait être versé en 2013-2014, ce qui crée une diminution de la subvention de 120 000 \$ comparativement à celle du budget révisé 2012-2013.

Finalement, divers ajustements totalisant une hausse de 102 300 \$ produisent une hausse globale nette de la subvention de 2 269 700 \$.

5. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le ministère pondère les équivalences au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de

programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,635 comparativement à 1,665 au budget révisé. Cela a pour effet de réduire le financement relatif à la clientèle de 541 700 \$.

6. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte d'une indexation de 2,17 \$ du crédit, annoncée par le gouvernement du Québec, prévue à partir du trimestre d'automne 2013. Cette hausse génère une prévision de revenus additionnels de 264 400 \$.

7. Autres revenus

Le comité exécutif a adopté une hausse de tarifs pour le stationnement aux Campus de Gatineau et une augmentation du coût du loyer des résidences. Par ailleurs, les baux des locataires corporatifs ou institutionnels, qui viennent à échéance en 2013-2014, seront renégociés dans l'optique d'accroître les revenus de l'UQO. Par ailleurs, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) mettra fin à son bail le 1^{er} novembre 2013, ce qui aura pour effet de réduire les revenus de loyers de 76 250 \$, comparativement à 2012-2013. L'Université est en discussion avec d'autres locataires potentiels pour occuper l'espace libéré.

8. Plan des effectifs

Le budget a été préparé en respectant l'objectif de maintenir tous les postes prévus au plan des effectifs en 2012-2013. Outre l'ajout des neuf postes de professeurs, aucun poste n'a été ajouté au plan des effectifs. Considérant la croissance rapide vécue à Saint-Jérôme, une somme d'environ 200 000 \$ a été ajoutée au budget pour supporter le personnel en place et maintenir ou accroître les services directs à la clientèle, par l'embauche de personnel à contrat ou surnuméraire.

9. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les dégagelements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette est d'environ 1 679 300 \$ composée des éléments suivants : hausse de 1 052 600 \$ attribuable à la création de 9 nouveaux postes de professeurs, hausse de 765 600 \$ attribuable aux chargés de cours, hausse de 704 700 \$ attribuable aux augmentations salariales du plan des effectifs, réduction de 606 200 \$ due à des changements de titulaires ou à des postes comblés à un coût inférieur au salaire moyen et baisse de 237 400 \$ attribuable à des réductions de personnel surnuméraire et aux diverses autres variations de la masse salariale.

10. Maintien des services directs à l'étudiant

Les décisions budgétaires ont été prises en priorisant le maintien des services directs à l'étudiant. Le maintien du centre d'aide en français, du Forfait Cam-Puce, des heures d'ouverture des bibliothèques, du programme de bourses ainsi que l'ajout de ressources pour le programme d'aide aux étudiants et les services d'orthopédagogie en sont des exemples.

11. Autres dépenses

De nombreuses mesures ont été prises pour réduire le niveau de dépenses du budget 2013-2014. Celles-ci incluent notamment le retrait ou la réduction de certaines rubriques de dépenses dans les budgets des départements, la réduction de nombreux budgets de frais de déplacement, excluant ceux des chargés de cours, le report de la révision de la *Politique interne de frais de voyage*, la réduction des budgets alloués aux Fonds internes de recherche, la réduction ou l'annulation des budgets discrétionnaires, la rationalisation des achats de logiciels, l'annulation des conférences publiques et finalement le maintien des coupures de l'ordre de 140 000 \$ effectuées au budget révisé par les services du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

12. Charges par fonction et reclassification de dépenses

Les charges par fonction sont regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, pour permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Le pavillon de Saint-Jérôme est en croissance constante. Et de ce fait, les ajouts de ressources effectués dans les dernières années ont permis au personnel en place d'avoir des tâches plus spécialisées. Afin de reconnaître cette réalité, certaines dépenses salariales seront transférées de la fonction « Enseignement » à la fonction « Service aux étudiants ». Cette reclassification totalise 188 400 \$, incluant les avantages sociaux.

Par ailleurs, depuis deux ans, le ministère modifie les règles de présentation des ventes internes, à la fin de l'année financière et parfois même après celle-ci. Le budget a été modifié, afin de refléter la présentation qui devrait être faite au rapport financier annuel (RFA), si les règles de l'année dernière sont maintenues. Une modification a aussi été apportée à la présentation des recouvrements des mauvaises créances, afin de la rendre conforme à la présentation du RFA.

13. Provision pour économies salariales

La provision pour économies salariales a été évaluée à 2 000 000 \$, ce qui représente une réduction de 200 000 \$ comparativement au budget révisé 2012-2013 et une hausse de 500 000 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Il n'est pas possible de présumer au budget initial que tous les éléments générant une économie se reproduiront, ce qui explique la réduction de 200 000 \$.

14. Provision pour économies sur autres dépenses

Considérant les compressions budgétaires effectuées dans les dépenses, la provision pour économies anticipées sur les budgets d'autres dépenses a été réduite de 100 000 \$, la portant ainsi à 450 000 \$ comparativement à 550 000 \$ au budget révisé 2012-2013 et à 300 000 \$ au budget initial 2012-2013.

15. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 140 000 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

16. Loi 100

Le budget a été élaboré en tenant compte des cibles de réductions exigées par la Loi 100.

17. Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

L'UQO s'est vu octroyer une subvention particulière pouvant atteindre 6 089 530 \$ d'ici l'année 2016-2017 pour le démarrage et le fonctionnement d'un nouveau secteur disciplinaire et d'une unité de recherche en sciences naturelles. La portion de cette subvention prévue pour l'année 2013-2014, s'élevant à un montant de 1 100 984 \$, répond aux critères des subventions avec restrictions et sera, par conséquent, comptabilisée au fonds avec restrictions. Ceci permettra, entre autres, le report du montant de subvention non utilisé à une année donnée aux exercices financiers futurs. Ce montant de subvention et le montant équivalent des dépenses ne sont donc pas inclus dans les tableaux du budget de fonctionnement. Toutefois, en 2013-2014, les activités de formation démarreront. De ce fait, des revenus estimés à 114 000 \$ seront générés par la clientèle du Département des sciences

naturelles. Ainsi, le budget du fonds de fonctionnement inclut des dépenses équivalentes aux revenus prévus pour cette clientèle et le reste du budget est imputé à la subvention de démarrage du fonds avec restrictions. Un tableau détaillant le budget de fonctionnement du Département des sciences naturelles et de l'ISFORT, prévu au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions, est présenté.

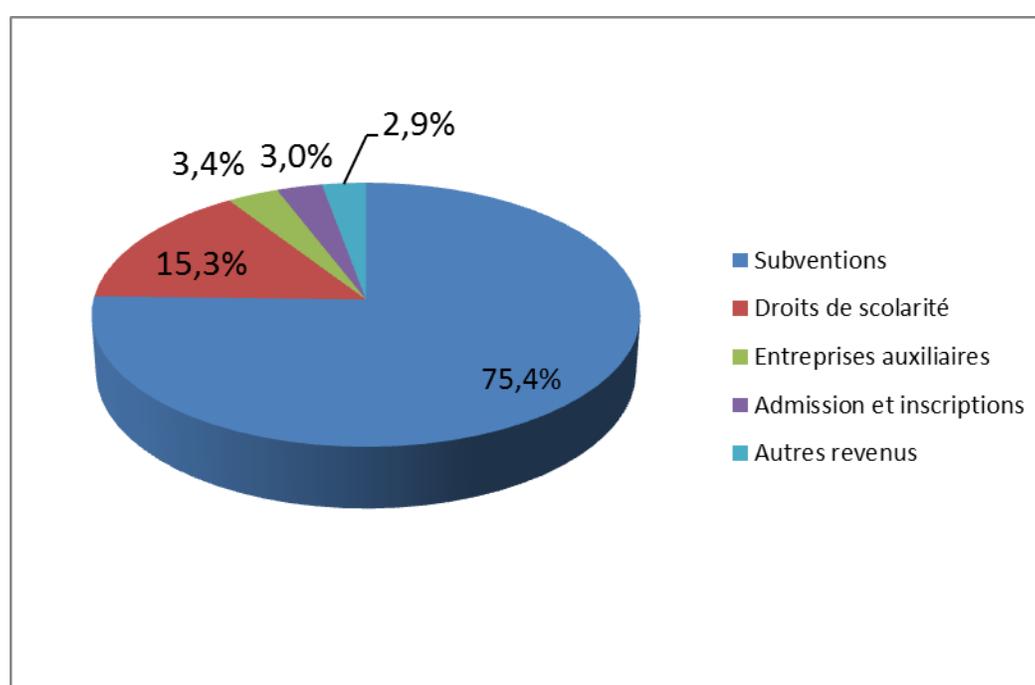
V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

Prévisions budgétaires 2013-2014 - Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2013-2014
	(\$=000)
Subventions	54 693,7 \$
Droits de scolarité	11 086,7
Entreprises auxiliaires	2 432,4
Admission et inscriptions	2 163,3
Autres revenus	2 098,7
Total - Produits	72 474,8 \$

Budget proposé 2013-2014 - Produits

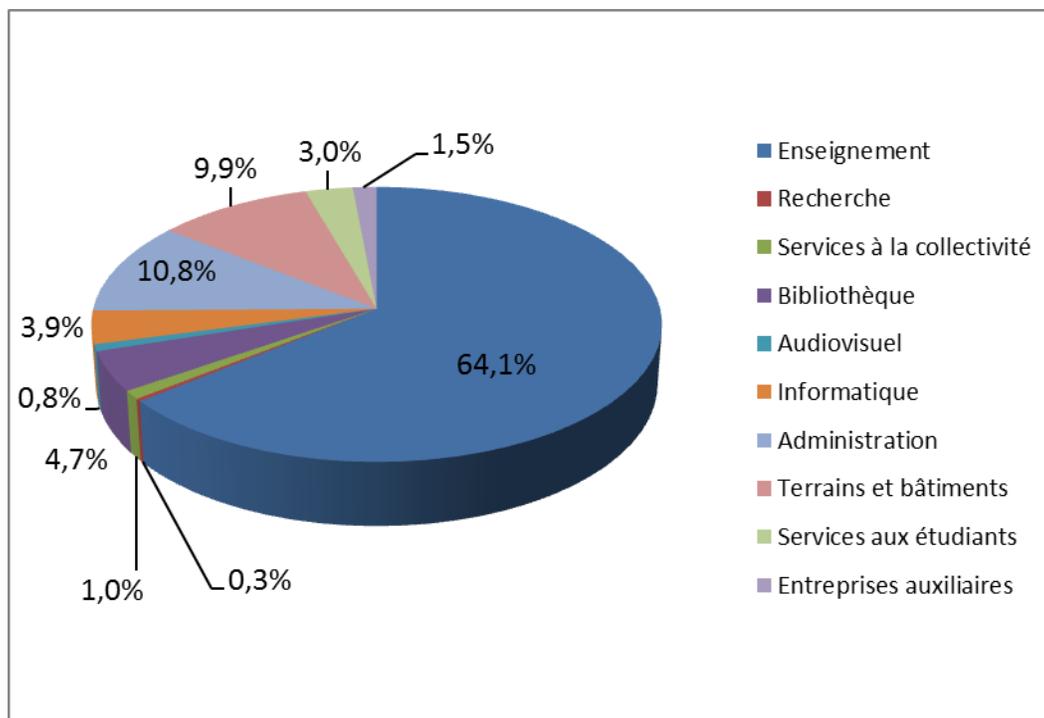


V **TABLEAUX ET GRAPHIQUES** (suite)

Prévisions budgétaires 2013-2014 - Charges par fonction

Fonctions	Total budget proposé 2013-2014 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	38 181,7 \$	7 062,7 \$	2 290,7 \$	47 535,1 \$
Recherche	109,4	14,2	103,8	227,4
Services à la collectivité	588,4	119,6	25,9	733,9
Bibliothèque	1 994,4	423,0	1 077,5	3 494,9
Audiovisuel	447,1	84,7	87,4	619,2
Informatique	1 324,2	280,6	1 283,5	2 888,3
Administration	4 823,4	1 073,5	2 139,1	8 036,0
Terrains et bâtiments	1 001,6	210,2	6 103,7	7 315,5
Services aux étudiants	839,6	172,1	1 179,9	2 191,6
Entreprises auxiliaires	-	-	1 094,0	1 094,0
Total	49 309,8 \$	9 440,6 \$	15 385,5 \$	74 135,9 \$

Budget proposé - 2013-2014 - Charges par fonction



Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que les règles budgétaires du MESRST ne seront connues que le 18 avril 2013.

Au bénéfice d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que les augmentations salariales tiennent compte, selon l'année budgétaire, de plusieurs éléments, dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la Politique salariale gouvernementale), et qu'elles respectent intégralement les règles établies.

À un membre qui souhaite savoir si une estimation à la fois des mesures d'atténuation et du rythme auquel pourraient se résorber les coupures a pu être réalisée, le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond qu'il est difficile de se prononcer actuellement, notamment en raison des règles budgétaires du MESRST qui ne sont pas encore connues et de l'évaluation approximative du taux de fréquentation de la clientèle étudiante en 2013-2014. Il assure toutefois que l'objectif est et demeure d'assainir la situation financière de l'Université dès que possible.

La directrice du Service des finances ajoute que le budget révisé permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation.

Un membre s'interroge sur les effets qu'entraînera la diminution de la masse salariale allouée aux auxiliaires d'enseignement dans le contexte où une hausse de la clientèle et une augmentation des travaux dirigés exigés par les organismes d'accréditation sont observées.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que cette diminution découle de la réduction importante du budget alloué à la recherche. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que les budgets relatifs au salaire des étudiants ne sont toutefois pas affectés.

Un membre qualifie de très élevés les montants alloués aux frais légaux et aux honoraires professionnels. Le recteur explique que le montant alloué pour les frais légaux constitue une estimation réaliste puisque l'UQO est aux prises avec un nombre important de griefs déposés par le SPUQO en lien avec les événements du printemps 2012 et qu'elle doit défendre ses intérêts. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute que ce montant tient compte également d'éventuels avis légaux que l'UQO pourrait avoir à demander ou encore de montants qu'elle devrait déboursier en cas de règlement défavorable de certains griefs. Ce montant constitue donc à son avis une estimation prudente.

En ce qui a trait au budget alloué aux honoraires professionnels, la directrice du Service des finances précise que celui-ci n'inclut aucuns frais de justice, mais est plutôt utilisé en lien avec des projets d'infrastructure, notamment pour la rémunération de spécialistes en ingénierie.

Le même membre dit également s'inquiéter des impacts engendrés par les coupures importantes effectuées au budget de recherche. Il demande par ailleurs des explications sur les subventions de fonctionnement 2013-2014 attribuées au renouvellement du corps professoral en génie et en administration (chantier 1) et aux bourses d'enseignement en génie et en administration (chantier 2). Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la subvention en lien avec les chantiers 1 et 2 est destinée à la rétention et au recrutement des professeurs de ces disciplines et est aussi utilisée pour l'achat d'équipements.

La directrice du Service des finances explique que les subventions allouées au chantier 2 se composent de deux volets, dont l'un vise les bourses. Or, l'UQO ne reçoit rien pour ce dernier. Elle précise que l'UQO doit se soumettre à une reddition de compte pour le ministère dans le cadre de ce programme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les divers chantiers mis en œuvre par le ministère pour soutenir divers secteurs, dont le génie et l'administration, représentent des montants plutôt limités pour l'UQO. Cette dernière doit toutefois s'assurer de les justifier afin de libérer une marge de manœuvre au budget pour l'UQO qui permet de payer

le salaire des professeurs de ces programmes. Il précise également que le chantier 2 constituait initialement en un programme de bourses auquel a été ajouté un volet enseignement.

Des membres du conseil d'administration siégeant au comité exécutif et qui font partie du comité spécial chargé de voir au redressement de la situation financière de l'UQO confirment que le budget tient compte des stratégies et objectifs visés et répond bien aux préoccupations dudit comité.

De sincères remerciements sont adressés au vice-recteur à l'administration et aux ressources, à la directrice du Service des finances ainsi qu'à leur équipe pour le travail considérable fourni pour la préparation des budgets dans ce contexte difficile.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 5 - contre : 1) d'adopter la résolution 365-CX-1598 concernant un avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014; laquelle résolution est jointe en appendice.

Un membre, monsieur Michal Iglewski, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Les coupures importantes effectuées au budget de la recherche, qu'il qualifie d'inacceptables, expliquent sa décision.

4.- Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MESRST. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2010-2015.

Le 13 mars 2013, l'UQO a obtenu la confirmation d'utiliser le montant estimé par le MESRST en 2012-2013 pour la présentation du budget d'immobilisations en 2013-2014. Il a également été convenu, comme l'année dernière, de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que le MELS confirmera dorénavant cette enveloppe, annuellement, dans le PQI et qu'aucune enveloppe n'a été accordée, à ce titre, au PQI 2010-2015.

Pour 2013-2014, les enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'UQO sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	401 000 \$
• Enveloppe de rénovation	990 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	449 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>542 000 \$</u>
	2 382 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 676 000 \$

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2013-2014, les sommes requises au fonds d'investissement de l'UQO pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	380 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 322 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	628 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>300 000 \$</u>
	2 630 000 \$

- Développement des systèmes d'information 294 000 \$
2 924 000 \$

Le document faisant état des soldes disponibles et du coût des projets à réaliser en 2013-2014 est présenté.

Un membre souhaite savoir si les informations qui précèdent sont accessibles au public et, dans l'affirmative, si celles-ci pourraient fournir des informations susceptibles d'inciter d'éventuels soumissionnaires à gonfler le prix de leurs propositions.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que ces informations sont effectivement accessibles. Le recteur souligne toutefois que les règles encadrant le processus de sélection des entrepreneurs en place à l'UQO prévalent et respectent les prescriptions des lois applicables.

Le secrétaire général indique que le critère de transparence dans la gestion des fonds publics prime malgré les risques que cela peut représenter dans la mesure d'usages inappropriés qui pourraient être faits de ce type d'informations. Il précise par ailleurs que seuls les procès-verbaux et les résolutions sont accessibles par choix de l'Université. Les annexes ne peuvent être consultées que si une demande d'accès à l'information est déposée et sous réserve du caractère accessible de ces informations en vertu de la Loi sur l'accès.

En réponse à une question d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme qu'un bilan de fin d'année en rapport avec l'utilisation des budgets consentis sera disponible pour les membres du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CX-1599 concernant un avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la présente entente vise à encadrer officiellement de nouvelles collaborations entre l'UQO et les lieux de santé que sont *Soins continus Bruyères* et *Dr. Dino Zuccarini, Ph.D., C.Psych., Directeur clinique, Centre For Interpersonal Relationships* pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque ces établissements offrent aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques, puisque le programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2013 en ces établissements de santé, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature des ententes de collaboration jointes au dossier.

Suite à la présentation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il est convenu en séance que ce dernier effectue des vérifications au niveau du type de couverture offert par la police d'assurance de l'UQO et celles des établissements où se dérouleront les stages. Il informera les membres du comité des résultats de ses recherches lors de la prochaine réunion.

Il est également convenu que les éventuels protocoles d'ententes devront préciser clairement les types de couverture offerts par les différentes parties.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

365-CX-1600 concernant l'approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'UQO désire s'adjoindre les services sur demande d'un entrepreneur pour effectuer les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

Conformément à la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'UQO, la division des approvisionnements de l'UQO a lancé, le 15 février 2013, sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 22 mars 2013. Deux entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Av-Tech inc. La période du contrat est de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016.

À la demande d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'UQO ne requiert pas qu'un nombre minimal de soumissions soit déposé.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CX-1601 concernant un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol – phase 3 au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'afin de répondre à l'augmentation de la clientèle au campus de Saint-Jérôme, un projet d'aménagement de quatre salles de cours réparti sur trois phases a été lancé en 2011-2012. Les phases 1 et 2 de ce programme ont été complétées et ont permis d'ajouter deux nouvelles salles de cours et un bloc sanitaire au sous-sol du campus. La phase 3 comprend l'aménagement de deux nouvelles salles de cours pour compléter l'aménagement du sous-sol. Les nouvelles salles de cours au sous-sol seraient munies de cloisons mobiles permettant d'y tenir des événements rassemblant jusqu'à 200 personnes. L'aménagement de deux bureaux de professeurs et d'une salle de travail à la bibliothèque est également prévu à même ce projet.

En planification des travaux de la phase 3 prévue au printemps 2013, la firme d'architectes, Hudon Julien et associés a été mandatée pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs généraux. Le financement du projet de la phase 3 au campus de Saint-Jérôme est assuré par l'enveloppe de réaménagement octroyée annuellement par le MESRST.

Conformément à la *Politique de la procédure d'acquisition des biens et services* de l'UQO, la division des approvisionnements de l'UQO a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 6 mars 2013 en conformité avec les

exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 20 mars 2013.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2013. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Les documents d'appel d'offres prévoient l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le document d'analyse d'appel d'offres est remis en séance.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CX-1602 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol – phase 3 au campus de Saint-Jérôme; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dit très heureux d'informer le comité qu'une étudiante de l'UQO au campus de Saint-Jérôme, Martine Bouchard, a remporté récemment le concours d'Univers-Cité en spectacle pour sa prestation artistique.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 13 mai 2013 à 12 h. Le secrétaire général confirme, après avoir reçu un avis unanimement favorable de tous les membres, le changement de l'heure de début des séances du comité exécutif qui s'effectuera dorénavant à 12 h plutôt qu'à 12 h 15.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14 h 15.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice